

Les structures politiques, économiques et sociales africaines durant la période considérée

P. Diagne

Sous la poussée notamment de facteurs internes d'ordre démographique ou écologique ou de forces extérieures telles que le commerce des esclaves, le christianisme, l'islam et le capitalisme, les structures sociales, économiques et politiques africaines n'ont cessé de se transformer entre 1500 et 1800. Le présent chapitre étudie ces transformations et les nouvelles structures qui sont apparues et fait ressortir que, dans la plupart des régions du continent, la fameuse immuabilité des structures ou des institutions africaines est un mythe historique sans fondement réel.

Les nouvelles structures sociales

L'islam et le christianisme

C'est d'abord dans le domaine social que le changement se fit sentir et que de nouvelles structures apparurent. Dans le domaine religieux, les philosophes et les religions d'Europe et du Moyen-Orient commencèrent leur poussée, le christianisme et l'islam devenant des forces politiques dans des régions où ils étaient jusqu'alors inconnus. Le problème religieux devint crucial pour des civilisations qui, du fait même de leur vision du monde, avaient jusque-là ignoré ce genre de conflit.

Tout le terrain gagné par le christianisme dans les zones côtières de l'Afrique orientale au cours de cette période fut perdu lorsque fut assassiné le père Gonçalo da Silveira, prêtre portugais qui s'était efforcé de soumettre

le *mwene mutapa* Nogoma à l'influence chrétienne et portugaise en 1560. L'islam, en revanche, progressait en Éthiopie avec les conquêtes d'Aḥmad Grañ (1531–1535)¹ et celle des *mai* du Borno et des *askiya* du Songhay au Sahara et au Soudan occidental.

Des sociétés de captifs aux sociétés d'esclaves

Le deuxième changement important fut le remplacement, dans la majeure partie de l'Afrique, d'un système propre à l'Afrique noire, celui du *jonya*, par un système importé d'Europe et du Moyen-Orient, celui de l'esclavage.

Le *jonya* (du terme mande *jon* qui signifie captif) était surtout répandu au Soudan occidental et dans la région du Niger et du Tchad. Un *jon* (*jaam* en wolof, *maccuba* en fulfulde, *bayi* en hawsa) était lié à une lignée. Il n'était pas cessible, possédait la majeure partie de ce qu'il produisait et, dans les sociétés où régnait ce système, il appartenait à une catégorie sociopolitique intégrée à la classe dominante; il était donc citoyen à part entière de l'État et appartenait à son appareil politique. En tant que système et catégorie sociale, le *jonya* joua un rôle considérable et original dans les États et empires du Ghana, du Takrūr, du Mali, du Kānem-Borno, de l'Ashanti, du Yoruba et du Monomotapa (Mwene Mutapa)². L'élite des esclaves royaux (les *jon tigi* mande, les *farba* des *jaami buur* du Takrūr et les *sarkin bayi* des Hawsa) appartenait à la classe dominante de l'État et de la société. Elle exerçait un certain pouvoir, amassait des fortunes et pouvait même posséder elle-même des esclaves comme les *jombiri jon* mande et les esclaves des captifs du Dahomey³.

En revanche, l'esclavage oriental et occidental, tant sous sa forme ancienne que sous sa forme coloniale qui se répandit en Afrique au XVIII^e siècle, visait essentiellement à établir un mode de production faisant de l'esclave, pratiquement privé de droits, un bien immobilier ou une marchandise négociable et cessible. Les esclaves formaient parfois le gros de la population active d'une société, comme dans le système athénien et dans les plantations coloniales en Arabie médiévale ou en Amérique post-colombienne. Ce phénomène engendra un conflit qui devait continuer à déchirer le continent africain jusqu'au XX^e siècle.

Une instabilité croissante et des guerres continuelles contribuèrent, sur le plan démographique tout au moins, à l'expansion du *jonya* au XVI^e siècle, tant et si bien que ce système commença à s'implanter dans les mêmes régions que l'esclavage de type ancien ou de type colonial, dans

1. Voir le chapitre 24.

2. Les *macamos* étaient des groupes d'esclaves entourant le *mwene mutapa*, c'est-à-dire l'équivalent des prisonniers royaux soudanais (*farba jon*, *tonjon* ou *jaami buur*).

3. L'étude de l'esclavage dans les sociétés africaines a fait l'objet de plusieurs ouvrages importants, tel celui qui a été publié en 1977 sous la direction de S. Miers et I. Kopytoff. Il dénombre toutes les institutions auxquelles on peut appliquer le terme esclavage et s'efforce de définir celui-ci dans le contexte autochtone africain. Voir C. Meillassoux, 1975; P. E. Lovejoy, 1981; A. G. B. Fisher et H. G. Fisher, 1970.

le cadre des nouvelles structures sociales. Dans les régions où les institutions islamiques furent introduites, comme chez les Songhay, les Hawsa et dans les villes d'Afrique orientale, les deux systèmes furent souvent confondus.

Avec la création d'États musulmans ou d'émirats — qui occupèrent progressivement tout le Soudan occidental grâce aux *djihād* et aux révolutions de Karamokho Sambegu au Fouta-Djalou vers 1725 et de Sulaymān Baal au Fouta Toro en 1775 — les traditions et le droit musulmans s'implantèrent dans la région et l'esclavage remplaça le système du *jonya*. La fondation du califat de Sokoto par ^cUthmān dan Fodio au début du XIX^e siècle accéléra le processus que renforcèrent encore l'islamisation des Négro-Berbères du Sahara et la conquête du pays par les *ḳabīla* arabes hassanes, en transformant progressivement le système semi-féodal des *Harāḳīn*⁴ (qui associait une aristocratie guerrière et des peuplades sédentaires conquises) en un système ressemblant plus ou moins à l'esclavage. Mais le *jonya* survécut parmi l'aristocratie traditionnelle du Soudan occidental et de la région du Niger-Tchad qui n'avaient guère, voire pas du tout, subi l'influence musulmane. Jusqu'à la conquête coloniale, le *jonya* garda quelque influence dans les États wolof, seereer, hawsa, kânembu et yoruba. Avec ses *furba jon*, l'empire de Ségou rappelle celui des *mansa* et leur *tonjon*. Jusqu'à la conquête coloniale, les États de Kayor, Siin et Yatenga furent dans une très large mesure sous la domination de l'élite guerrière ou administrative de la classe des captifs.

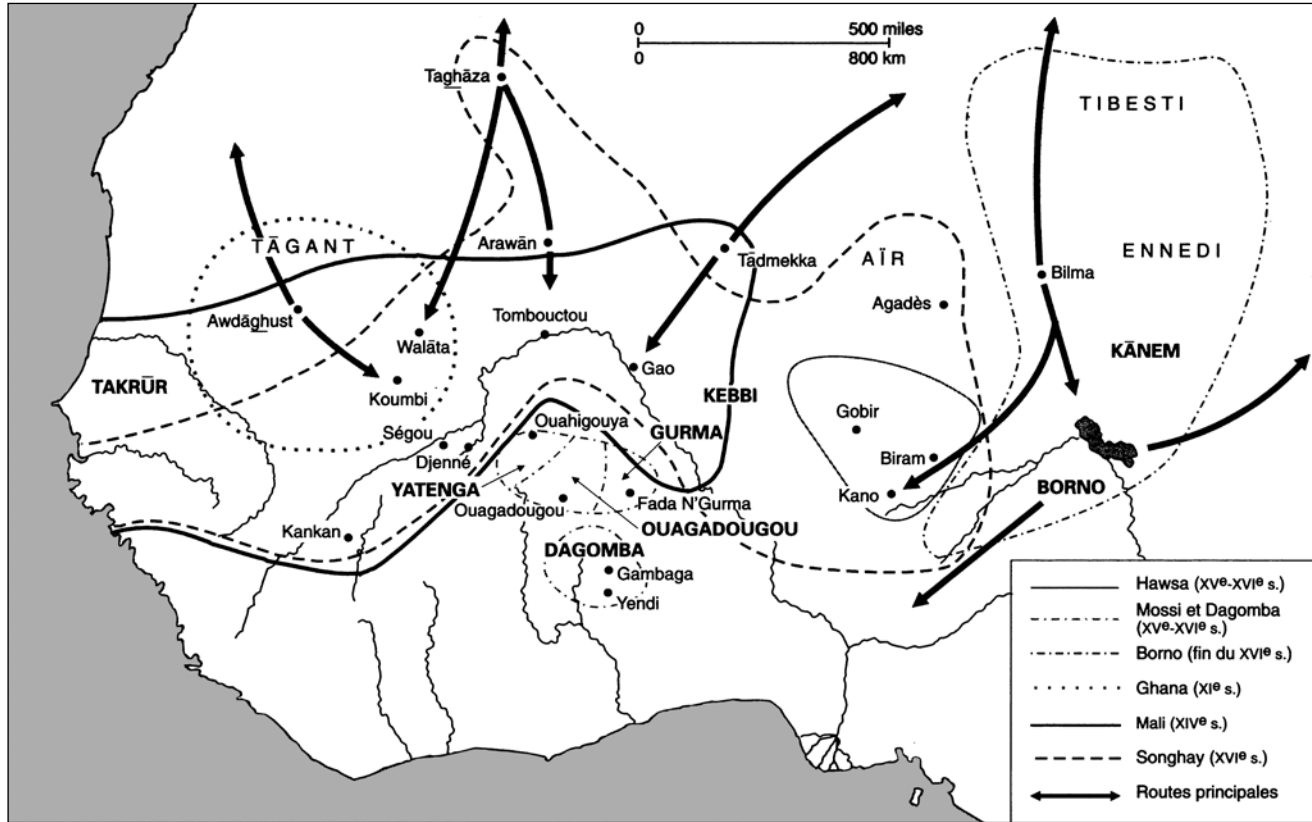
L'expansion des structures féodales

Le troisième changement tient aux structures féodales qui, intactes ou modifiées, se répandirent parmi les civilisations agraires d'Afrique.

En tant que structure politique, mode de production ou système socio-économique, le féodalisme supposait non seulement des liens d'allégeance, de vassalité et de suzeraineté, mais offrait aussi la possibilité de spéculer et de tirer profit des moyens de production. Peu importait que ce droit fût fondé sur la propriété foncière, la domination territoriale ou la possession d'une personne, d'un bien ou de certains moyens de production. Il se trouve que c'est la propriété foncière qui, dominant la pensée, les systèmes de gouvernement et les structures politiques et socio-économiques de l'Europe et du Moyen-Orient, caractérisait les régimes féodaux occidentaux et orientaux qui s'implantèrent dans les civilisations d'Afrique, essentiellement agraires. Leur influence s'exerçait partout où l'occupation des terres ou la domination d'un territoire entraînait la perception de taxes, de droits, de loyers, de droits de métayage et de fermage, ou l'emploi d'ouvriers agricoles.

Les structures socio-économiques des territoires situés au sud du Sahara différaient de celles de l'Europe et du Moyen-Orient, et du régime féodal en particulier. Il n'y avait pas de spéculation sur les moyens de pro-

4. Des serfs, à l'origine.



2.1. Entités politiques du Sahel entre les XI^e et XVI^e siècles.

[Source : d'après une carte dessinée par P. Ndiaye, Département de géographie, Université de Dakar.]

duction, même dans les sociétés et États de classe de cette région, et ce en raison des conditions historiques et écologiques. Avant l'apparition du droit islamique ou du *mailo* (régime foncier) d'inspiration occidentale (qui introduisit un système de fermage en Ouganda en 1900), la terre n'était pas une source de revenus en Afrique noire. La propriété de type européen, soit le droit d'user et de disposer des biens et même des personnes (c'est-à-dire des esclaves), n'existait pratiquement pas. Ceux qui s'approprièrent ou transmettaient une parcelle de terrain ou une zone de chasse, de pêche ou de cueillette ne se prévalaient que d'un droit de jouissance qui excluait la spéculation lucrative ou le droit de vente. Les sociétés agraires du sud du Sahara donnèrent donc naissance au *lamana* — système d'occupation des terres qui ne prévoyait ni la location des terres, ni fermage ni métayage, encore que des taxes imposées par l'État, les autorités et les chefs étaient perçues sur la production agricole et pastorale. L'économie propre à l'Afrique noire était axée avant tout sur la production destinée à la consommation. L'homme produisait ce dont il avait besoin mais ne possédait pas les moyens de production.

Les interactions entre les différentes structures sociales créèrent des sociétés hybrides et hétérogènes qui ont été, en général, assez mal décrites par les érudits aveuglés par des notions préconçues de l'histoire. Du XVI^e au XVIII^e siècle, il existait donc des zones marginales où un féodalisme dénaturé voisinait avec le *lamana*. Néanmoins, dans la plupart des régions où la production était destinée aux échanges, le régime de type féodal dominait et le système de production pour la consommation (*lamana*) avait été soit éliminé, soit transformé.

En Égypte, le système turc des *beylik* (beylicats) encouragea le développement du régime féodal et le régime ottoman se substitua à une noblesse de propriétaires fonciers qui avait elle-même instauré tout un système de rapports entre les feudataires et les suzerains. Comme en Europe au Moyen Âge, cette aristocratie rurale était protégée par les *odjak* (forteresses et garnisons turques). Les grands chefs locaux gouvernaient soit un *ʿarsh*; (zone ethnique), soit un *dwar* (camp de tentes) selon leur système hiérarchique. Ils soumettaient des *khames* (vassaux, serfs) et de petites communautés, comme le faisait le *Makhzen*. Au Sahel et dans le Sahara mauritanien, les familles religieuses et les *djuad* (chefs guerriers) soumièrent des confédérations de petites communautés qu'ils transformèrent en fiefs sous prétexte de fraternité religieuse ou en exerçant leur droit de conquête. Dans le sud de l'Oranie, les *Awlād Sīdī Shaykh* imposèrent un tribut aux nomades chaamba, qui leur prêtèrent serment d'allégeance. Les guerriers hassan imposèrent les mêmes obligations d'allégeance (*worma*⁵) aux familles *harāfīn* et de marabouts au nord du fleuve Sénégal et prélevèrent le *muud al-hūrum* sur les Fulbe.

Les beys concédaient souvent aux principaux dignitaires turcs et autochtones du Maghreb d'importantes propriétés qu'ils exploitaient

5. Le terme *worma* a introduit l'idée d'allégeance ou de vasselage dans les langues du Takrūr où cette relation n'existait pas jusqu'alors.

suivant le système du métayage, du fermage ou de la location. Comme en Égypte, l'activité économique était aux mains du beylicat qui avait le monopole des industries manufacturières, des moulins, des arsenaux, de la frappe de la monnaie, des chantiers de construction et s'attribuait en outre le produit de la piraterie. Il avait la haute main sur le commerce des céréales, de l'huile, du sel et des textiles, et contrôlait les routes commerciales (c'est-à-dire les points d'arrivée des caravanes et les ports) ainsi que le commerce extérieur. Sa surveillance s'exerçait sur les guildes d'artisans et de négociants. La classe moyenne des négociants elle-même servait d'intermédiaire au régime ottoman.

Dans le reste de l'Afrique du Nord et dans le nord de l'Éthiopie, le régime féodal se développa différemment du fait des conditions écologiques qui rendaient la concentration de la propriété difficile dans certaines régions. Les grandes propriétés beylicales du Maghreb, qui s'étendaient sur de vastes superficies, entraînèrent la généralisation de la distribution d'*azel* (fiefs) exploités suivant le système du *khammāsat* (fermage) avec partage sur la base du cinquième. Au niveau régional, le régime était encore celui des *milk* (petites exploitations familiales) et des *ʿarsh* (exploitations communautaires ou de groupe) mais toujours dans le cadre de la superstructure féodale de spéculation.

En Égypte et dans le reste de l'Afrique du Nord, plusieurs siècles de domination gréco-romaine avaient déjà ouvert la voie à la féodalité, c'est-à-dire au système d'*iktāʿ* des Mamluk. Sous l'occupation grecque et romaine, ces régions étaient devenues les greniers de ces empires qui y avaient développé le domaine public (*ager publicus*) et le colonat à l'aide de la main-d'œuvre esclave et de la paysannerie totalement opprimée et exploitée. Au sud du Sahara, le passage au régime féodal se fit sous la poussée d'une influence extérieure.

Dans le nord de l'Éthiopie, par exemple, apparut une aristocratie foncière qui créa de grands domaines, parce que la noblesse éthiopienne avait perverti les principes de la filiation double et du partage égal des héritages, ce qui donna naissance à des « familles » transgénérationnelles. Les membres de la noblesse s'approprièrent également le bétail et les produits de la terre. L'économie de la région reposait sur l'agriculture de labour et un grand nombre des membres de la nouvelle noblesse purent transmettre à leurs héritiers l'intégralité des domaines qu'ils venaient d'acquérir. De même, le pouvoir politique fut progressivement concentré entre les mains de ce groupe; il devint donc crucial, pour accumuler des richesses, de détenir une charge politique. C'est ce qui explique l'existence, dans le nord de l'Éthiopie, d'une tendance très nette à une plus grande différenciation des classes reposant sur l'accumulation de la propriété foncière et du pouvoir politique⁶.

Ce régime semi-féodal fut étendu par les chrétiens de l'Éthiopie du Nord aux zones du Sud où furent créées des *ketema* (villes de garnison) habitées par

6. Voir chapitre 24. Voir également A. Hoben, 1975.

une *neftenia* (noblesse foncière) colonisant les *gasha* (terres occupées). Les *gabar* (paysans) qui cultivaient les terres au profit de la noblesse foncière étaient, comme les *fallāhīn* (sing. *fallāh*), plus ou moins des serfs ou, tout au moins, des tributaires ou des clients obligés de payer le *gabis* ou *siso*, suivant qu'ils étaient métayers ou fermiers.

Dans la région des Grands Lacs, surtout dans la zone sud qui comprend une grande partie de l'actuelle Tanzanie occidentale, le Burundi, le Rwanda et l'Uvira au nord-est du Zaïre, le système de la « clientèle » constituait un régime semi-féodal qui réglait les relations entre pasteurs et agriculteurs. Il s'agissait d'une sorte de contrat entre le donateur (le pasteur) qui fournissait le bétail et le bénéficiaire (l'agriculteur) qui mettait ses services et ceux de sa famille et des générations à venir à la disposition du donateur et de ses héritiers. Ces contrats variaient selon les sociétés et se modifièrent également au fil des années⁷. Au Takrūr, un *surga* ou *dag* acceptait de son propre gré d'être entretenu par un homme riche ou par un homme politique influent. Il semble que ces rapports relevant de structures quasi féodales soient dus non à des causes extérieures mais à une évolution interne.

Les principaux facteurs qui contribuèrent à l'adoption du système socio-économique féodal ottoman furent la propagation du régime de l'émirat musulman avec l'arrivée des *askiya* dans le Soudan occidental, l'expansion de l'empire des *mai* islamisés du Borno et l'introduction du droit coranique à la suite de conversions et de *djihād*. Chez les Songhay, les *askiya* conservèrent une partie de la structure socio-économique traditionnelle. Comme l'aristocratie éthiopienne qui avait colonisé le sud de l'Éthiopie, ils introduisirent de nombreuses innovations dans les régions qu'ils conquièrent. L'*askiya* Muḥammad et ses successeurs distribuèrent des concessions à la manière des Mamluk; ils créèrent des *iktāʿ* (fiefs) sur les terres (*kharādī*) arrachées à des non-musulmans et donnèrent à leurs favoris non pas les serfs, les terres qui n'étaient pas cessibles ou leur propriété, mais l'usufruit des droits, taxes et redevances payables à l'État. Les chroniques (*ta'riḫh*) fourmillent de renseignements sur ce point.

Dans les émirats, c'est le droit islamique des *djihād* qui fut adopté, ce qui renforça l'implantation des structures socio-économiques féodales ou semi-féodales européennes et moyen-orientales. Les *almamia* du Fouta Toro, du Fouta-Djalou et du califat de Sokoto étaient tout simplement calqués sur les régimes foncier et fiscal ottomans. Le *jom leydi* (maître de la terre), les *jom lewre*, *jom jambere* et *jom jayngol*⁸ (qui avaient la jouissance des terres au Fouta) furent progressivement intégrés non dans des systèmes d'allégeance féodaux mais dans une structure socio-économique de type féodal.

7. E. Mworoha, 1977, chap. 3 et 4. Voir également le chapitre 26 ci-après.

8. *Jom lewre*: premier occupant et défricheur de la terre; *jom jambere*: personne ayant le droit de défricher la terre avec une hache; *jom jayngol*: personne ayant le droit de défricher la terre en la brûlant.

Le nouveau système juridique établi par les émirats fut à l'origine d'une spéculation de type féodal sur les terres. Les *njoldi* (droits symboliques dus au maître de la terre⁹), les *kawngal* (droits sur les zones de pêche), les *yial* (droits sur les terrains de chasse), les *hore kosam* (droits sur les pâturages) et les *gobbi* (droits sur les mines) furent transformés en droits annuels payables aux détenteurs du pouvoir et perçus sous la supervision de l'État. La charge de collecteur des impôts elle-même devint vénale, comme la plupart des charges officielles du système. Le métayage, le fermage et la location des terres se généralisèrent. Dans les régions islamisées, le nombre des paysans sans terres, qui avaient été dépossédés par la conquête ou par le nouveau système juridique, augmenta considérablement. Les *refo rekk* (serfs) seereer, les *samba remoru*, les *baadolo* et les *navetaan* du Takrūr ainsi que les *tala-kawa* hawsa devinrent les équivalents des *khames*, *harāṭīn*, *fallāḥīn* et *gaba* de la Méditerranée et du Sahara. Le *leydi hujja* (terme fulfulde signifiant bail) équivalait à introduire le régime foncier ottoman. Le *njoldi* représentait la location annuelle du sol et le *cootigu* le droit payable par les fermiers, métayers et sous-fermiers. Le système musulman oriental de contrôle des terres était appliqué dans les *bayti maal* ou *leydi maal* et dans les *leydi janandi*, qui appartenaient à l'État, ainsi que dans les *ḥabūs*, qui appartenaient à la communauté religieuse. Mais les terres n'étaient qu'en partie soumises aux formes maghrébines de vassalité. Il existait encore certains cas d'exonération d'impôt du type *makhzen*¹⁰. L'allégeance due au titre du *leydi urum* se manifestait par le *worma* (lien de vassalité), ainsi que par l'impôt *muud al-hurum* ou *muudul horma*.

Ainsi à partir du XVI^e siècle, il y eut conjugaison de structures socio-économiques d'origines différentes. Il s'ensuivit l'apparition d'un nouvel ordre social, c'est-à-dire d'un gouvernement de type autoritaire ou apparenté à l'émirat¹¹ dans lequel des structures féodales étaient superposées au *lamana* africain. Cette transformation des structures socio-économiques influa sur la forme de l'État *mansaya*: au Soudan occidental et au Nigeria, qui furent islamisés, l'institution musulmane de l'émirat remplaça le *mansaya* ou s'y superposa. Dans le golfe de Guinée et en Afrique centrale et orientale, où des chefs chrétiens firent leur apparition parmi les Mani Kongo et les Mwene Mutapa, l'influence de la monarchie féodale chrétienne se fit de plus en plus évidente.

9. Ces droits, qui étaient payés en nature (céréales, pièces de gibier, hydromel, poulets, chèvres, etc.), avaient à l'origine une signification surtout rituelle, c'est-à-dire qu'ils étaient considérés comme des offrandes à « l'esprit du lieu » qui était occupé. Ils étaient offerts au moment de la prise de possession, parfois au moment des récoltes, et la plupart du temps lors des funérailles et des cérémonies de succession au *laman*, ou premier occupant.

10. Les *ḥabila makhzen* étaient exemptées d'impôts et leurs terres étaient placées sous le contrôle de l'autorité centrale. En échange, les chefs *makhzen* percevaient des impôts sur les *ḥabila* voisines, les *raia*.

11. L'expression « régime autoritaire ou apparenté à l'émirat » désigne ici les formes sociales hybrides qui apparurent en Afrique noire à la suite des contacts avec l'islam. Voir P. Diagne, 1967.

L'évolution de l'architecture et des arts

Enfin, il y eut également quelques réalisations importantes dans les domaines de l'architecture et des arts. Les bâtisseurs des villes de la vallée du Nil, du Maghreb, du Soudan et de la côte ainsi que les constructeurs des palais yoruba, de ce que l'on appelle aujourd'hui les ruines du Zimbabwe, des maisons, palais et mosquées de la côte orientale de l'Afrique et des *tata* qui ceignent les villes hawsa étaient à la fois des architectes, des maçons, des décorateurs et des urbanistes. Les cases rondes ou pyramidales de pierre ou de pisé et les maisons à étages des Joola appartiennent à la même tradition architecturale que la Koutoubia de Marrakech, le tombeau de l'*askiya* à Gao et celui des califes du Caire. La période précédente avait déjà porté très loin le souci d'une architecture de qualité comme en témoignent les ruines d'Awdāghust, de Koumbi, de Kilwa, de Djenné et d'Axum. Après le XVI^e siècle, l'architecture continua de se renouveler surtout peut-être au Soudan occidental et au Nigeria, mais les villes d'Afrique du Nord et de la vallée du Nil périclitèrent en même temps que leur prospérité déclinait. Il reste que les *askiya*, qui reprirent la tradition en Afrique occidentale, furent de grands bâtisseurs, à l'instar de leur contemporain au Maroc, Abū 'l-'Abbās al-Manṣūr.

Sonni 'Alī et l'*askiya* Muḥammad reprirent la construction du grand canal longeant le Niger. Au Maroc, l'avènement d'al-Manṣūr coïncida avec une vague de grands travaux publics qui fut néanmoins passagère. Les traditions architecturales du Sahel et du monde islamique se propagèrent de plus en plus vers le sud. Le style architectural soudanais, dont les mosquées de Sankoré et de Djenné étaient les prototypes, s'imposa à partir du XVI^e siècle. L'*askiya* Muḥammad bâtit Tendirma de toutes pièces et fonda la mosquée de Sīdī Yaḥya. C'est dans ce contexte que se formèrent d'importants corps de maçons, d'ébénistes et de décorateurs qui, au Soudan occidental et dans le Maghreb, donnèrent naissance à des fraternités et à des castes.

En Éthiopie, la période Gondar (de 1632 à 1750 environ) vit l'apparition de nouveaux styles architecturaux encouragés par la Cour. À Gondar et dans d'autres villes, les familles impériales successives firent édifier de grands et beaux palais, des châteaux, des églises et des bibliothèques dont la décoration intérieure était très raffinée¹². Dans les régions côtières de langue kiswahili d'Afrique orientale, la période comprise entre 1700 et 1850 connut d'importantes innovations architecturales : renouvellement des éléments de décor et des motifs ornementaux, originalité dans la conception même des maisons dont la construction témoignait d'une grande maîtrise, en particulier pour les moulures en plâtre. Cette évolution de l'architecture entraîna l'essor d'activités annexes telles que la sculpture sur bois et, notamment, celle des portes et l'ébénisterie¹³.

12. Voir le chapitre 24.

13. J. de V. Allen, 1974. Voir également P. S. Garlake, 1966.

Les nouvelles structures économiques

De grandes structures économiques apparurent au cours de cette période : le système des castes qui remplaça le système des guildes ou corporations, l'économie de pillage, principalement dans l'Afrique du Nord et de l'Est, et l'économie des entrepôts ou comptoirs, surtout en Afrique centrale et occidentale.

Une économie artisanale et une société de castes et de guildes

La civilisation urbaine médiévale avait contribué à la division du travail en favorisant l'artisanat et les industries manufacturières. Mais ce développement fut inégal au XVI^e siècle suivant la région ou le type de société, et différentes tendances se manifestèrent selon les contextes sociaux.

Dans les civilisations du Soudan occidental, de la région du Niger-Tchad et du Sahara, par exemple, l'artisanat ainsi que les activités industrielles et manufacturières se développèrent dans le cadre d'un système de castes plus ou moins fermées et constituées autour de lignées. Sous l'influence croissante des civilisations du Takrūr et du Sahara, ce système eut tendance à se figer, surtout dans les régions du sud du Sénégal, les territoires des Mande et des Hawsa. Celui du Takrūr s'implanta dans le Kayor, le Jolof, le Siin et le Saalum avec l'émigration de certains de ses membres. Le *nyamankala* (système de castes) mande accorda pendant longtemps un statut élevé à la profession de forgeron jusqu'à ce que les Takruriens occupent la région à la suite de *djihād*. Ainsi, Sumaguru Kanté, qui joua un rôle important dans l'accession au pouvoir de la dynastie des Mansa et dans la constitution de l'État du Mali, était à l'origine un forgeron. Les ouvriers travaillant le métal jouissaient d'une grande estime chez les Fon et les Yoruba mais, dans ce cas aussi, l'influence des immigrants venus du Takrūr et du Sahara devait renverser la tendance dominante. Au Songhay, les *askiya* gouvernaient déjà une société dans laquelle le système de castes s'était implanté, stratifié et enraciné.

À la fin du XVIII^e siècle, la révolution torodo renforça le système de castes au Takrūr en accentuant les divisions entre les classes. Les paysans sebbe, les pêcheurs subalbe et même les bergers nomades fulbe buruure furent progressivement méprisés. Ils ne furent pas assimilés aux *benangatoobe* (cordonnier ou *sakkeebe*, forgerons ou *wayilbe*, griots ou *gawlo*, etc.) et firent l'objet d'une ségrégation de la part des *nangatoobe* (castes supérieures). L'élite des marabouts torodo déprécia de plus en plus l'aristocratie des Ceddo et des Denyanke qu'elle avait vaincue ainsi que tout ceux qui n'étaient pas membres des dynasties maraboutiques pouvant prétendre à des charges élevées. Dans les sociétés négro-berbères du Sahara, les divisions religieuses, ethniques et raciales se cristallisèrent peu à peu en castes hiérarchisées.

Un dernier aspect important de l'organisation de l'industrie ou de l'artisanat de l'époque tient au degré de contrôle exercé par l'État. Dans

les civilisations méditerranéennes, il y avait généralement monopole d'État pour un certain nombre d'activités telles que le tissage, la construction navale, la fabrication des armes, le raffinage et le commerce extérieur. Mais les États de l'Afrique noire n'exercèrent que rarement cette prérogative, même lorsque l'industrie des armements se développa¹⁴. Cette période fut marquée par le contraste entre la polyvalence des différentes catégories de la population campagnarde et la nette spécialisation des citadins. Dans l'agriculture et l'élevage, la division du travail et la spécialisation professionnelle ne s'étaient que très peu marquées. Agriculteurs, pêcheurs, éleveurs et chasseurs exerçaient tous de nombreux autres métiers tels que ceux de forgeron, de vannier, de maçon, de bûcheron, de charpentier, de tisserand ou de cordonnier, selon les besoins. Il arrivait que les femmes ou certains groupes d'âge soient spécialisés dans certains types de métiers (comme le travail des métaux, du bois et du cuir) qui jouèrent un rôle dans la formation des castes.

Les industries d'État s'accrurent : des manufactures d'armes et même des chantiers navals, pour la construction de flottes maritimes et fluviales s'implantèrent tant au Soudan occidental et sur la côte occidentale de l'Atlantique que dans les pays méditerranéens et de l'océan Indien.

La multiplication des guerres redonna parfois un nouvel essor au travail des métaux. Au XVI^e siècle, Sonni 'Alī réorganisa les arsenaux du Songhay, en fixant des objectifs annuels de production aux ateliers. La métallurgie se perfectionna en Égypte où l'on commença à fabriquer de l'acier de Damas, tandis que le travail du fer, du cuivre, de l'or et de l'argent occupait d'importantes communautés. L'industrie des métaux précieux en Égypte et en Afrique du Nord continuait à s'approvisionner en or à Wādī Allaga en Nubie, à Sofala et au Soudan occidental. Les forgerons mande, organisés en castes, exportèrent leurs techniques dans les nouvelles villes que le commerce atlantique faisait surgir de la côte. Les *garassa*, *tëgg* et *maabo* soudanais, qui fabriquaient des charrues, des haches, des sabres, des sagaies, des pointes de flèche et des instruments usuels, perfectionnèrent leur art et réparaient des armes à feu à la fin du XVIII^e siècle. C'est dans ce secteur que les nouvelles techniques furent le plus rapidement assimilées. L'artisanat de l'or et de l'argent stimula le commerce dans les souks des villes du Maghreb, de l'Égypte et du Soudan occidental. Les joailliers berbères et wolof se distinguaient dans le travail de l'or et des bijoux en filigrane. La frappe de la monnaie d'or (pratiquée depuis longtemps au nord et sur la côte swahili, en particulier à Zanzibar et à Kilwa) progressa vers le sud, jusqu'à Nikki. Les Swahili fabriquaient également de magnifiques bijoux et d'autres objets d'or et d'argent. La céramique devint industrielle, la poterie (tout comme la vannerie) demeurant l'apanage des femmes. L'industrie du verre continua son expansion et se propagea dans l'ensemble du pays Yoruba, chez les Nupe, chez les Hawsa, ainsi qu'en Égypte et au Maghreb. Chez les Shona

14. C'est surtout au XIX^e siècle qu'elle prit un grand essor dans cette région.

du sud du bassin du Zambèze, l'extraction minière était très développée et les mines d'or et de cuivre constituèrent le fondement de l'économie de la région jusqu'au XVIII^e siècle¹⁵.

Le travail du cuir était surtout florissant au Nigeria, où l'élevage fournissait une abondante matière première. La cordonnerie des nouveaux centres urbains qu'étaient Kano, Zaria et Abeche concurrençait la maroquinerie et Siyu, dans l'archipel de Lamu, devint la capitale du travail du cuir en 1700 et un gros exportateur d'articles en cuir. Du XVI^e au XVIII^e siècle, la vannerie et le tissage des tapis prirent également une place importante parmi les industries de la région du Niger-Tchad. La fabrication du papier, qui avait remplacé le papyrus, se développa surtout en Égypte sous l'influence de Samarkand¹⁶. Le Soudan suivit le mouvement et commença progressivement à fabriquer des manuscrits : les corans du Kānem étaient vendus dans tout le monde musulman¹⁷. Les industries alimentaires qui s'étaient multipliées au Moyen Âge dans les villes du Nord et du Soudan occidental s'implantèrent également dans les villes nigérianes. L'Afrique du Nord, en particulier l'Égypte, se spécialisa dans la culture de la canne à sucre et le raffinage du sucre. L'extraction de l'huile d'olive, de palme et d'arachide, la boucherie, la boulangerie et l'épicerie conservèrent généralement leur caractère artisanal. Dans le domaine des textiles, la culture et le tissage du coton étaient bien implantés sur le plateau du Zimbabwe et dans la vallée du Zambèze dès le XVI^e siècle¹⁸. Les cités-États swahili, également, étaient réputées pour leurs tissus : Paté, par exemple, produisait de la soie de très grande qualité¹⁹ et le coton y était cultivé, filé et tissé. En Afrique centrale, les tissus de raphia des Kongo furent renommés du XV^e au XIX^e siècle.

L'économie de pillage

Le commerce avec des centres urbains éloignés avait joué un rôle important dans l'économie africaine avant le XVI^e siècle, favorisant la productivité, l'épanouissement des civilisations urbaines et l'établissement de liens étroits entre les villes et les zones rurales qui avaient progressivement transformé la vie des campagnes. Mais entre 1500 et 1800, le règne de l'économie de pillage — conséquence de l'expansionnisme espagnol et portugais qui, à partir de 1600, fut à la fois violent et destructeur — entraîna le déclin des ports et des villes marchandes qui s'étaient enrichies grâce au négoce transsaharien au Moyen Âge. Ce déclin fut surtout apparent à partir de 1592, date à laquelle les rois chrétiens d'Espagne et du Portugal commencèrent à expulser du Maghreb, de Tunis et d'Alger les importantes colonies de juifs et de musulmans qui s'y étaient établies.

L'Espagne, qui avait occupé La Palma dans les îles Canaries, s'empara de Tenerife en 1495, puis de Melilla en 1496. En 1505, elle s'était installée

15. D. N. Beach, 1980 *a*, p. 26-30.

16. G. Nachtigal, 1879-1881.

17. G. Nachtigal, 1876.

18. D. N. Beach, 1980*a*, p. 30-32.

19. G. S. P. Freeman-Grenville, 1962*b*, p. 142.

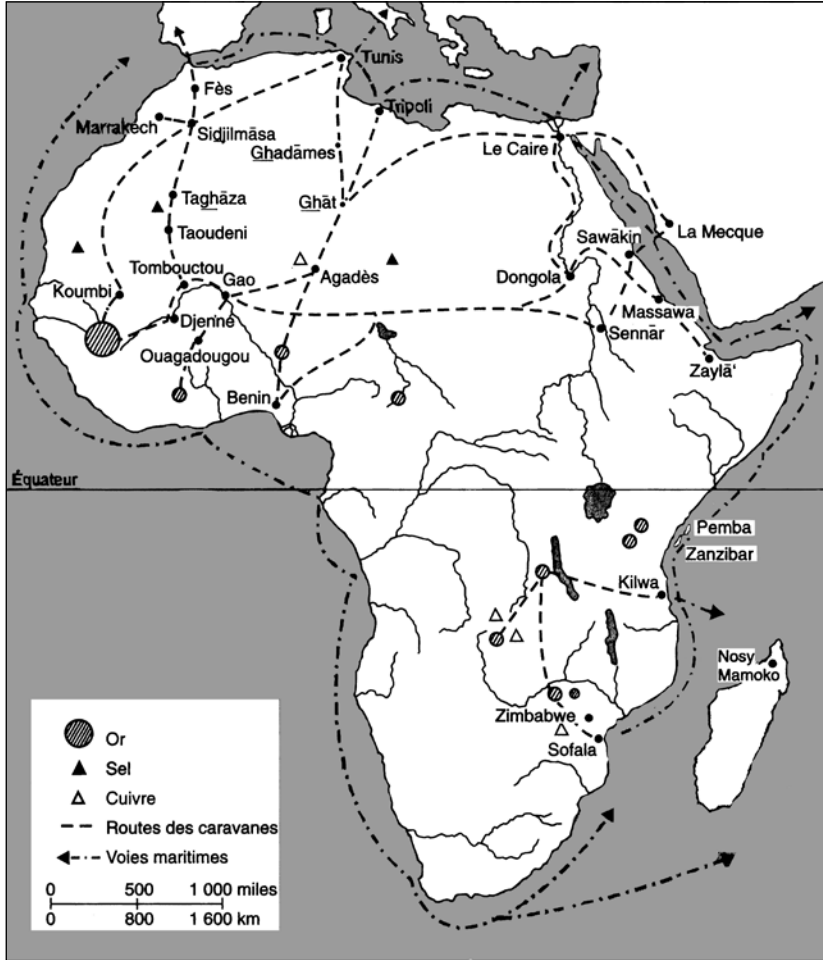
à Mers el Kébir (Al-Marsa Al-Kabīr) et, la même année, les Portugais occupèrent Agadir. En 1508, c'était le tour de Safi et, en 1509, le cardinal Ximenes s'emparait d'Oran tandis qu'Alger passait sous domination espagnole, suivie en 1510 par Bougie; Tunis, Cherchel et Alger payaient toutes un tribut à l'Espagne. En 1513, le Portugal avait étendu sa domination jusqu'à Azemmour.

Cette situation mit les Arabo-Berbères et la Sublime-Porte dans l'obligation de résister à l'agression européenne; des corsaires, naviguant sous pavillon ottoman, contribuèrent à redresser l'équilibre des forces. En 1514, l'un des frères Barberousse, Abū Yūsuf, reprit *Djijellī* ainsi qu'Alger, et son frère *Khāy* al-Dīn consolida cette reconquête. La Tunisie et l'Algérie repassèrent sous la domination ottomane et devaient y rester, du moins nominativement, jusqu'au XIX^e siècle, en dépit des expéditions de Charles Quint (qui fut vaincu devant Alger en 1541). *Sinān Pasha* occupa Tripoli au nom de la Sublime-Porte, en 1551, puis Tunis en 1574. Au milieu du XVI^e siècle, le Maroc affirma son indépendance après avoir repris Agadir, Safi et Azemmour au Portugal, grâce au *djihād* des Banū Sa'ād, fondateurs de la dynastie chérifienne. À al-Makḥazen, Abū 'l-Abbās al-Manṣūr, allié de la reine Élisabeth I^{re} d'Angleterre, mit en déroute une armée de 20 000 Portugais.

En dépit de leurs affrontements avec les puissances européennes, les États d'Afrique du Nord continuèrent de préserver leur liberté mais leur évolution fut entravée, au XVI^e siècle, par l'effondrement de l'ordre économique international. Les ports du Maghreb et du reste de l'Afrique du Nord vécurent donc surtout du produit de la piraterie, de tributs et de droits, plutôt que du commerce ou de nouvelles industries. Les principales activités des États leur étaient dictées par la logique de l'économie de pillage. C'était désormais les corsaires turcs qui, succédant à la classe des négociants médiévaux, étaient chargés d'assurer la prospérité de l'élite militaire ottomane. Les ports de Salé (Maroc), d'Alger, de Tunis et de Tripoli jouissaient de la protection d'une flotte de corsaires qui, au XVII^e siècle, connut son âge d'or dans la Méditerranée.

En 1558, 35 galères et 25 brigantins pratiquaient la piraterie avec comme port d'attache Alger, qui ne comptait à l'époque que 20 000 habitants. La ville n'en était pas moins dans une situation économique déplorable. En 1580, elle fut frappée par la famine et perdit un tiers de sa population. Elle continua quand même à attirer les immigrants et comptait, au XVIII^e siècle, 100 000 habitants, dont 25 000 esclaves chrétiens. Au XVI^e siècle, Tripoli avait une population de 40 500 âmes — 3 500 Turcs, 35 000 Arabo-Berbères et 2 000 chrétiens. Ses corsaires répandaient la terreur dans la Méditerranée, théâtre des opérations livrées contre l'Europe et, pendant tout le XVIII^e siècle encore, l'instabilité fut continuelle dans la Méditerranée occidentale. Les régence ottomanes d'Alger et de Tunis étaient presque constamment en guerre avec l'une ou l'autre des puissances européennes, les affrontements alternant avec les traités, et cette situation ne pouvait que nuire au capitalisme mercantile et à la classe des négociants.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'expédition marocaine contre les Songhay du Soudan occidental, ainsi que les *djihād* que les communautés



2.2 Routes et relations commerciales en Afrique au XVI^e siècle.

[Source: d'après une carte dessinée par P. Ndiaye, Département de géographie, Université de Dakar.]

musulmanes d'Afrique noire entreprirent, sous l'influence du Maghreb, contre des comptoirs de la côte atlantique. Le souverain marocain Abū 'l-Abbās al-Manṣūr, qui avait vaincu les Portugais, s'efforça, après la défaite des Songhay en 1591, de rouvrir la route de l'or et de la traite des esclaves. En 1593, la prise de Tombouctou lui permit d'acheminer 1 200 esclaves à travers le Sahara. L'expédition du pacha Djūdar hâta la ruine de ce commerce en mettant fin à ce qui avait été le plus grand, sinon le plus puissant empire du Soudan occidental au XVI^e siècle.

La Tripolitaine et l'Égypte eurent moins à souffrir des conséquences du déclin du commerce saharien et conservèrent leurs routes transsahariennes traditionnelles. La Sublime-Porte, qui s'était établie en Égypte et à Tripoli, soutint le Kānem-Borno en signant une alliance avec lui et en lui fournissant des armes, et put ainsi préserver le commerce Nord-Sud (essentiel pour son propre ravitaillement) jusqu'au XIX^e siècle.

Mais les sociétés de cette région n'échappèrent pas au déclin général. La civilisation orientale dont elles faisaient désormais partie était en complète décadence et les structures féodales dont celle-là était dotée ne facilitaient pas l'expansion de ses zones d'influence dans la Méditerranée, l'océan Indien ou à l'intérieur, dans la région du Niger-Tchad et au Soudan occidental.

L'économie de pillage, dont la piraterie en Méditerranée faisait partie, contribua très certainement au ralentissement de la croissance économique et technique de la région située au sud de la Méditerranée. Mais les structures socio-économiques et politiques jouèrent également un rôle dans la stagnation et le sous-développement de cette région et de son arrière-pays. Le déclin de l'Afrique méditerranéenne entraîna celui de tout un sous-système qui avait joué un rôle dominant dans la géographie économique et politique du monde médiéval.

Tous les pays du Nil et de l'Afrique orientale, ainsi que ceux de la région du Niger-Tchad et du Soudan occidental, furent touchés à des degrés divers. Comme l'indique le chapitre 28 consacré à Madagascar, la période comprise entre 1680 et 1720 était connue, dans la partie occidentale de l'océan Indien, sous le nom d'« époque des pirates ». Les pays directement en contact avec les nouvelles puissances européennes furent physiquement bouleversés par l'économie de pillage, mais pâtirent également de n'avoir pu ranimer une structure socio-économique de plus en plus influencée par un Orient arriéré. Ils souffraient d'un autre handicap, leur incapacité à établir rapidement les rapports de force nécessaires pour ne pas être victimes de l'inégalité du système des échanges de l'époque.

Le déclin des campagnes :

la paysannerie frappée par la pauvreté et l'insécurité

L'économie de pillage entraîna la stagnation des échanges commerciaux entre les villes et la campagne et influa par conséquent sur leurs rapports. Jusqu'alors, leurs activités et productions avaient été complémentaires. Les

viles avaient brisé le cercle vicieux de l'agriculture de subsistance, accentué la division du travail et fait lever les germes de la société nouvelle. Elles avaient fourni l'environnement nécessaire au développement scientifique et technique et à la croissance du commerce et des industries spécialisées. Elles avaient créé de nouvelles valeurs économiques, sociales et culturelles et étaient à l'avant-garde du progrès. Elles avaient donné naissance à de nouvelles techniques de production et à des modes de consommation plus élaborés. C'étaient les industries et les commerces urbains qui avaient jusqu'alors encouragé le développement à grande échelle de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la chasse, et des industries qui s'y rapportaient. Elles avaient également été à l'origine de la culture industrielle de la canne à sucre et du coton, et de la culture des plantes tinctoriales telles que la garance, l'indigotier, le safran et le henné, ainsi que des plantes odoriférantes. Les installations hydrauliques, les routes et l'élevage du bétail pour la laine, le lait et la viande, toutes ces activités devaient leur essor aux villes.

Le XVI^e siècle, toutefois, devait bouleverser cet univers et le plonger dans la crise. Le dépeuplement des villes entraîna le déclin de l'économie des campagnes, causant l'appauvrissement généralisé des paysans et le retour à l'état sauvage de vastes superficies de terres arables. Exposés à une insécurité croissante, les habitants des campagnes allèrent se réfugier au fin fond des forêts où, coupés de la civilisation de consommation des villes, ils en revinrent de plus en plus à une autonomie familiale ou communautaire en pratiquant une agriculture de subsistance. Les paysans maghrébins et égyptiens produisaient leur huile d'olive et leurs céréales et élevaient des animaux domestiques. Les paysans de la côte Ouest — la côte atlantique —, qui produisaient de l'huile de palme et cultivaient le manioc et l'igname, apprirent à cultiver aussi les bananes et le maïs. Les éleveurs-agriculteurs de la savane remplissaient leurs granges de riz, de millet et de fonio, et fabriquaient leur propre beurre de karité, leur huile d'arachide et de palme. Les échanges de denrées alimentaires et le troc étaient les principales formes de commerce.

Cette vie champêtre fut à nouveau bouleversée par le commerce des esclaves qui vida les campagnes : lorsque les guerres entre aristocraties rivales ne fournirent plus un nombre suffisant de prisonniers, l'habitude fut prise d'organiser des razzias dans les campagnes, surtout au sud du Sahara. Privée d'hommes valides, l'économie rurale périclita : des régions habitées depuis longtemps se dépeuplèrent et, dans certaines zones, la population continuellement harcelée en revint à une économie nomade de chasse et de cueillette, quittant souvent la zone de la savane pour celle de la forêt.

Les modes de production eux-mêmes régressèrent. On connaît les rapports étroits qui unissent l'innovation, le besoin des techniques avancées et l'abondance des ressources ; la rareté de ces dernières dans les campagnes africaines accentua la régression ou la stagnation technique.

L'aristocratie guerrière détourna à son profit une grande partie de la main-d'œuvre paysanne ce qui, en Afrique noire en particulier, eut des conséquences démographiques désastreuses dans la campagne. Les élites au pouvoir

délaissèrent l'agriculture au profit des razzias pour lesquelles elles utilisaient les services des hommes libres et des esclaves qu'elles capturaient.

Il devint de plus en plus difficile aux paysans de nourrir ces élites oisives, en particulier dans les régions dévastées du Soudan occidental et du Niger-Tchad où la population, qui pratiquait la culture sèche et une agriculture nomade extensive, avait de plus en plus de mal à subvenir à ses besoins. Les *baadolo*, les *samba remoru* (paysans pauvres du Takrūr) et les *talakawa* (agriculteurs et éleveurs indigents du pays des Hawsa et de la région du Niger-Tchad) en vinrent à constituer la grande masse de la paysannerie dans la zone de la savane. Leur vie était aussi dure que celle des *fallāḥīn* égyptiens, des *gabar* éthiopiens et des *ḥarāṭīn* et *khames* sahariens et maghrébins.

L'oppression de la paysannerie africaine par les élites rurales et urbaines s'accrut lorsque l'étau fiscal se resserra. Le droit musulman turc permettait d'augmenter les impôts dans les terres *daru khurudj* (non islamisées). Quant aux musulmans, ils furent obligés de payer non seulement le *zakāt* (le seul impôt qu'un musulman était tenu de payer) mais également le *kharaḍj*. Par ailleurs, la pratique du fermage et du métayage encouragea la spéculation foncière.

La généralisation du marché noir dont faisait l'objet le droit de percevoir des impôts locaux entraîna l'alourdissement, dans les pays musulmans, des charges fiscales que les élites faisaient peser sur les paysans et les artisans ruraux. Le pillage des zones rurales ainsi que la capture et l'asservissement des masses paysannes atteignirent des proportions gigantesques. À la *galag* (taxe) payable au dirigeant politique de l'aristocratie du Takrūr s'ajoutait le *moval* (littéralement la spoliation) qui donnait le droit aux membres de l'élite de s'approprier des biens chaque fois que l'occasion s'en présentait.

Dans ce contexte, les chefs des *djihād* et des mouvements chrétiens messianiques n'eurent aucun mal à s'assurer le soutien massif de la paysannerie. Les chefs religieux promettaient l'égalité lorsque l'ordre serait revenu. Ils rendaient les aristocraties traditionnelles et les Européens responsables de tous les troubles et de l'injustice sociale.

À partir du XVII^e siècle, le rôle politique de la paysannerie s'accrut. Des révoltes de paysans causées par le déclin des campagnes balayèrent le continent comme une révolution religieuse, ouvrant ainsi la voie à la résistance à la conquête coloniale. Ces révoltes n'étaient pas le fait de prisonniers ou d'esclaves mais de la classe la plus importante et la plus lourdement exploitée, celle des petits paysans. Dans le Fouta sénégalais, la révolution torodo qui reçut l'appui des *samba remoru* (paysans sans terre) était dirigée à la fois contre le *muudul horma*, imposé par les *ḥabīla* mauresques, et contre l'écrasant régime fiscal des musulmans orientaux qui avait été introduit par l'aristocratie denyanke islamisée. Le déclin et l'effondrement de l'économie rurale varièrent en nature et en ampleur, la fossilisation économique étant directement proportionnelle au sous-développement des villes mercantiles traditionnelles et de leurs classes dominantes.

Les pays du Nil et de l'océan Indien

Les répercussions de l'économie de pillage sur les pays du Nil et de l'océan Indien furent tout aussi désastreuses. Le commerce faisait la réputation des ports de l'Afrique orientale depuis le XI^e siècle. S'ils n'égalèrent pas les villes du Soudan occidental et d'Afrique du Nord en taille ou en influence, ils n'en constituaient pas moins le cadre d'une importante civilisation commerciale et urbaine en contact avec l'Arabie, la Perse, l'Inde, la Chine et la Méditerranée²⁰. L'invasion portugaise marqua le début de l'effondrement de ce complexe commercial urbain. 1502 vit le début de la désastreuse occupation portugaise et, la même année, Kilwa et Zanzibar devinrent les tributaires du Portugal. En 1505, Francisco de Almeida mit à sac Kilwa et Mombasa et construisit ensuite le fort Santiago à Kilwa. Il interdit tout commerce entre ces villes, et les négociants les quittèrent pour s'installer à Malindi et aux Comores. Lamu (Lamou) et Paté furent occupés. Le processus de dislocation de l'économie avait commencé.

À l'exception de Luanda et de Mozambique, aucun des comptoirs fondés par les Portugais, puis par les Hollandais, les Anglais et les Français n'approchait par la taille une ville moyenne du Soudan occidental, ni même les ports swahili et d'Afrique orientale de la période comprise entre le X^e et XVI^e siècle.

L'économie de comptoir ou d'entrepôt

Si l'économie de pillage se généralisa dans les régions situées en bordure de la Méditerranée, du Nil et de l'océan Indien, c'est l'économie de comptoir ou d'entrepôt qui devint la structure dominante le long de l'océan Atlantique. Les comptoirs ne se souciaient guère d'innover. Théâtres de la violence et du pillage, les nouveaux comptoirs maritimes étaient des forteresses avant d'être des centres de civilisation commerciale.

Sur les côtes de Guinée et d'Afrique équatoriale, les Portugais, fondateurs de l'économie de comptoir au XVI^e siècle, pillèrent plus qu'ils n'achetaient. Ils n'avaient pas grand-chose à offrir sur le plan économique, ils imposaient des tributs. Les marchandises qu'ils échangeaient étaient rarement le produit de leur travail, à part le vin et les barres de fer venant du Portugal. Ils achetaient des produits locaux et régionaux dans le pays Akan (sel, tissus, pagnes) qu'ils échangeaient ensuite contre de l'or, des esclaves, du cuir, de la gomme, de l'ivoire, de l'ambre, de la civette, des cauris et d'autres marchandises sur la côte du Nigeria, au Kongo ou en Angola. En Sénégal, ils s'établirent dans les ports et devinrent de prospères négociants.

Les comptoirs ne contribuèrent nullement à la prospérité locale. Avant 1800, Albreda, Cacheu, Santiago du Cap-Vert, Elmina, Ketu, Calabar et São Salvador, qui étaient les plus importants, comportaient chacun moins de 5 000 habitants. L'économie de comptoir reposait sur le commerce trans-

20. UNESCO, *Histoire générale de l'Afrique*, vol. IV, chap. 18.

2.3 Sandale de cuir soudanais, fabriquée dans la région de Kano. Des marchandises de ce genre étaient exportées en grandes quantités vers l'Afrique du Nord.

[Source: H. Barth, *Travels and discoveries in Northern and Central Africa*, New York, Harper and Brothers, 1857. © Royal Commonwealth Society Library, Londres.]



2.4 Sac de cuir provenant de la région de Tombouctou.

[Source: H. Barth, *Travels and discoveries in Northern and Central Africa*, New York, Harper and Brothers, 1857. © Royal Commonwealth Society Library, Londres.]

atlantique des esclaves. Au moment où ce commerce était à son apogée, aucun des comptoirs ne servait de centre pour l'écoulement des produits artisanaux locaux ni de débouché aux activités commerciales ou industrielles de l'importante population autochtone. Les comptoirs pour la traite des esclaves étaient avant tout un instrument de dépeuplement. Les statistiques ne concordent pas quant au nombre d'esclaves déportés ou au nombre de victimes de la traite des esclaves en Afrique: les chiffres varient entre 25 et 200 millions²¹.

La contribution directe et indirecte de l'économie de comptoir à la prospérité mondiale fut cependant considérable. Après la découverte des mines africaines, ce sont les comptoirs qui fournirent une partie importante de l'or et de l'argent mondiaux. En outre, c'est par eux que transita, pour l'essentiel, la main-d'œuvre qui mit en valeur le continent américain. En fait, les comptoirs étaient l'âme du commerce mondial, la source de l'industrie, des finances et du capitalisme européen et international. La France, l'une des grandes puissances du XVIII^e siècle, en est un bon exemple. Son commerce qui, en 1716, représentait 100 millions de livres était passé en 1789 à 400 millions de livres et, pendant cette même période, son excédent commercial passait de 36 à 57 millions de livres. Les exportations des Indes occidentales à destination de la France représentaient à elles seules 126 millions de livres en 1774 et 185 millions en 1788. Pendant cette période, les importations des comptoirs pour toute la Sénégambie n'excédèrent pas 5 millions de livres²².

En outre, l'économie de pillage reposait sur une spéculation à sens unique. Contrairement à ce que l'on pense en général, il n'y eut pas de véritable commerce triangulaire sur des bases égales avant le milieu du XVIII^e siècle. Les navigateurs européens qui prirent en main le commerce des comptoirs (en particulier les Portugais, comme nous l'avons déjà dit), n'y investirent rien. Les produits européens n'étaient guère importants dans la masse des échanges. Le fer, le cuivre, les textiles et la quincaillerie qui, aux XVIII^e et XIX^e siècles, devaient rivaliser avec les produits locaux n'eurent que fort peu d'importance aux XVI^e et XVII^e siècles. Les Portugais étaient surtout des intermédiaires. Les marchandises de valeur qu'ils avaient obtenues par le troc étaient exportées vers l'Amérique ou l'Europe. Ils enlevaient en fait ce commerce aux négociants locaux.

Ainsi, en s'implantant solidement dans le réseau économique, les navigateurs européens brisèrent le cours normal des échanges interafricains et établirent leur propre monopole d'intermédiaires opérant dans les comptoirs. Il n'y eut plus de commerce proprement africain entre Saint-Louis et Portendick, Grand Lahou et Elmina, l'Angola et le Kongo ou Sofala et Kilwa. Les *pombeiros*, les *lauçados* et les *tangomãos* (intermédiaires) s'attribuèrent le monopole du commerce. La majeure partie des échanges dépendait des monopoles portugais, espagnol, néerlandais et français. Les intermédiaires portugais, qui habitaient soit dans les comptoirs, soit dans l'arrière-pays,

21. Voir le chapitre 4.

22. P. D. Curtin, 1969.

opéraient sur des marchés et des *feiras* (foires) qu'ils défendaient par la force.

Le réseau portugais fut utilisé par les autres puissances maritimes à partir du XVI^e siècle. Le seul obstacle aux activités des monopoles était l'opposition des gouvernements africains, lorsqu'ils étaient capables de résistance, ainsi que les difficultés et les risques auxquels se heurtaient les Européens pour parvenir aux comptoirs consacrés à la traite des esclaves de l'intérieur des terres. Ce fut une période d'affrontement entre les *lançados*, les intermédiaires et les marchands d'esclaves de la côte guinéenne, d'une part, et les compagnies, de l'autre, les premiers demandant, par des pétitions adressées à Santiago et à Gorée, d'avoir le champ libre. Les nombreux renseignements dont nous disposons sur les échanges commerciaux dans les comptoirs-forteresse et dans les entrepôts saisonniers de l'époque des Portugais jusqu'à l'arrivée des Hollandais, des Français et des Anglais font état de violences et de conflits incessants. Les comptoirs de l'Atlantique et de l'océan Indien furent détruits et rebâti; ils changèrent plusieurs fois de mains au cours de la lutte menée par les puissances maritimes européennes, ottomanes et omanaises contre la résistance opiniâtre des dirigeants locaux, qui exigeaient des redevances — *duties* ou *curva*²³ —, lesquelles leur étaient versées ou refusées.

Outre les risques du métier, l'économie de comptoir avait une caractéristique principale: elle ne favorisait en rien la constitution d'une classe de négociants. Elle aurait pu susciter, sur la côte, un phénomène comparable au commerce transsaharien dont le succès avait été assuré par les relations villes-campagne ainsi que par la croissance de l'artisanat et des industries. À l'exception des négociants européens, la plupart des habitants des comptoirs étaient des *laptos* (intermédiaires autochtones). En 1582, sur les 15 000 habitants que comptaient Santiago et Fogo, 13 400 étaient des esclaves et 1 600 des Européens qui détenaient tous les leviers de l'économie. Avant le XIX^e siècle²⁴ il n'y avait pas, dans les comptoirs de l'Atlantique (sauf dans ceux de la côte de Loango), de classe de trafiquants d'esclaves autochtones comparable à celle qui avait existé à Kilwa, à Mogadiscio, à Mombasa et dans les ports de la Méditerranée.

Enfin, les innovations techniques qui avaient révolutionné l'Europe n'eurent que peu de répercussions. L'économie africaine souffrit surtout de la concurrence du commerce et des industries européens. À partir du XVIII^e siècle, les commerçants européens ruinèrent les industries et artisans locaux de la côte en détruisant les réseaux traditionnels. En accaparant les ports, ils paralysèrent les relations entre la côte et l'arrière-pays. Ainsi, les États européens qui annexèrent les zones côtières délimitèrent leurs zones d'influence (portugaise, néerlandaise, française et anglaise) avant même la conquête coloniale. Ce faisant, ils déterminèrent le développement et la géographie politique de ces régions au XVIII^e siècle. De la poussée du Maroc en pays Songhay jusqu'aux péripéties des guerres intestines

23. *Curva* dans les zones sous influence portugaise et *duty* dans les régions de langue anglaise.

24. P. Diagne, 1976.

du Soudan occidental, la plupart des bouleversements politiques africains s'expliquent par le processus de dislocation entamé par les puissances européennes au XVI^e siècle.

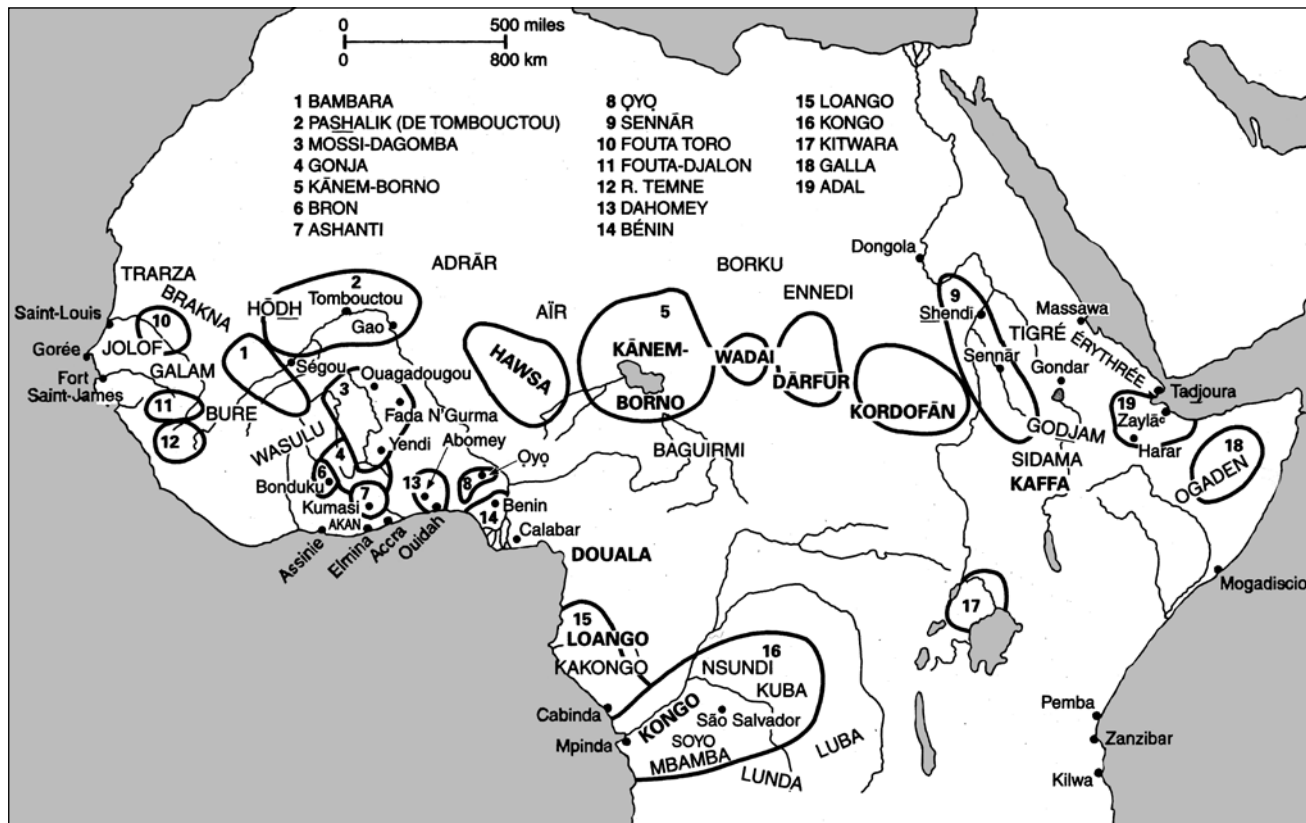
Les nouvelles structures politiques

La scène politique africaine avait déjà atteint un certain niveau d'équilibre et de stabilité pendant la période comprise entre le XII^e et le XVI^e siècle. Au XVI^e siècle, l'Afrique méditerranéenne représentait, au sein de l'Empire arabo-ottoman, un sous-système dont le Maroc, l'Ifrikiya et la Tripolitaine constituaient une partie. L'Égypte était une entité à part. La région du Nil, comprenant la Nubie et l'Éthiopie, reliait le Sud à l'État des Grands Lacs du Bunyoro-Kitara, aux cités-États swahili et à la partie sud du Zambèze qui, à la fin du XVI^e siècle, était dominée par l'État de Mutapa. Quant à l'Afrique australe, elle ne comptait encore que peu de structures étatiques. En Afrique centrale, il existait deux systèmes politiques, l'un sous la domination des Royaumes kongo et tio, l'autre sous celle du Royaume luba. Mais les habitants des forêts n'étaient pas organisés en États. Les régions du Soudan occidental et du Niger-Tchad étaient limitrophes mais leurs frontières se modifiaient sans cesse. Elles étaient toutes les deux en contact avec la Nubie et l'Éthiopie.

L'évolution de la carte politique devait traduire les pressions exercées par les forces extérieures et leurs répercussions. Les guerres intestines qui bouleversaient la scène politique anéantirent les frontières en place et l'équilibre des forces. De nouveaux États firent leur apparition : soit ceux qui étaient les mieux armés, comme celui du Kānem-Borno, soit ceux qui avaient le plus de débouchés maritimes, comme le Kayor en Sénégambie, le Dahomey dans le golfe de Guinée, l'Angola en Afrique centrale et le royaume des Changamire dans la partie sud du Zambèze.

La nature de l'État africain elle-même se modifia. De vastes régions sans souverains ni chefs, qui avaient été jusqu'alors habitées par des agriculteurs, des chasseurs ou des bergers nomades, furent conquises et transformées en États dotés de structures centralisées. Aux structures villageoises des Bantu et des Kabyles ou des Berbères du Sahara se substituèrent les *makhzen* maghrébins, les *mansaya* ou *farinya* autocratiques d'Afrique noire²⁵ le féodalisme des beylicats ottomans ou le système des émirats musulmans. Le pouvoir politique passa de plus en plus des mains des chefs de clan et de communauté ethnique et des *laman* (chefs de territoire) à celles des aris-

25. Le terme *farinya* vient de *fari* et de pharaon qui signifient chef en soninke, mande, etc. Le *mansaya* mande était un système politique à la tête duquel se trouvait une polyarchie comprenant une élite de civils ou de prêtres, d'hommes libres ou d'esclaves, de membres de castes ou de guildes et de nobles ou de roturiers. Les revenus provenaient des impôts que les détenteurs du pouvoir percevaient sur le commerce et les marchandises. Il ne s'agissait pas d'une aristocratie foncière ou d'une classe de propriétaires qui, parce qu'elle s'était approprié les moyens de production, avait droit à une part de l'excédent des richesses produites.



2.5. Espaces politiques du Sahara à l'équateur au XVII^e siècle.

[Source : d'après une carte dessinée par P. Ndiaye, Département de géographie, Université de Dakar.]

tocraties politiques de la *mansaya*, de la noblesse foncière de la *neftenia*, des beylicats et sultanats maghrébins, des émirats soudanais ou même des *mani* (rois bantou christianisés) entourés à la mode européenne de leurs princes, comtes et chambellans.

À partir du XVI^e siècle, la vie politique se concentra de plus en plus dans les zones côtières, les ports qui servaient de base aux corsaires et les comptoirs. L'aristocratie y prélevait la dîme. Les gouvernements africains s'étaient dotés de services chargés de percevoir l'impôt sur le commerce étranger. Les *alcaïd* méditerranéens avaient comme équivalents les *alkaati*, les *alkaali* ou simplement les *alcaïd* de Gorée, de Portudal, de São Salvador, de Sofala et de Kilwa. De nombreux traités furent conclus pour tenter de codifier ce système fiscal. Le Maroc, la Tunisie, l'Algérie et la Tripolitaine signèrent à plusieurs reprises des accords commerciaux et des traités d'amitié de courte durée avec les Européens et même avec les Américains. En 1780, la guerre entre le Maroc et l'Espagne se termina par le Traité d'Aranjuez, qui redéfinissait les frontières des deux pays et codifiait leurs relations commerciales. Environ à la même époque, l'Algérie, qui était en guerre avec les États-Unis d'Amérique, contraignit cette nouvelle nation à payer une rançon aux pirates; les États-Unis d'Amérique versèrent au Maroc 10 000 dollars pour la même raison. À partir de 1796, ils versèrent 83 000 dollars par an à Tripoli et, en 1797, 21 000 dollars à Alger auxquels s'ajoutèrent 642 000 dollars pour obtenir la libération de certains de leurs ressortissants.

À la fin du XVIII^e siècle, l'aristocratie de Saint-Louis, en Sénégambie, se partageait 50 000 livres, soit un dixième du budget d'une colonie qui tirait ses recettes du commerce extérieur. Au XVI^e siècle, les Portugais levaient tribut dans les ports swahili de Sofala, Kilwa et Mombasa.

Il fallut des guerres, la destruction des comptoirs (par les Zimba au Mozambique au XVI^e siècle, par exemple) et des interdictions frappant les échanges (comme ce fut fréquemment le cas en Sénégambie, en Angola et au Kongo) pour convaincre les puissances européennes et leurs négociants de recommencer à payer un impôt. Mais ces sources de revenus plus ou moins régulières furent à l'origine de guerres qui déchirèrent l'aristocratie et les classes dominantes dans l'ensemble du continent.

Les entités politiques représentaient surtout des régions qui avaient su atteindre un certain équilibre et se développer en tenant compte de la situation intérieure. Les dimensions de ces entités et la stabilité de leurs frontières ainsi que de leur gouvernement étaient variables (quelques-unes d'entre elles gardèrent leur forme initiale jusqu'à la conquête coloniale). Certaines étaient des confédérations d'États, d'autres des États unitaires ou des chefferies à juridiction limitée. Dans quelques cas même, il s'agissait d'un clan ou d'un *lamana* indépendant dans lequel les premiers occupants menaient une existence autonome.

L'instabilité introduite par l'économie de pillage et l'économie de comptoir donna donc naissance, entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, à des États et à des économies qui ne pouvaient plus asseoir leur évolution économique, sociale et politique sur des bases cohérentes et organisées.